

Conseil Municipal du 31 mai 2022

- 01) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022
- 02) Demande d'emprunt – Divers travaux
- 03) Attribution du marché Aménagement du secteur 1Au – L'Orée du Petit Bois
- 04) Attribution du marché Aménagement du secteur 1Au – Quartier du Parc
- 05) Prix des lots du lotissement L'Orée du Petit Bois
- 06) Acquisition des deux délaissés de la RD 110E
- 07) Vente d'une parcelle à Monsieur ILGAZ Selim
- 08) Avis sur une demande d'implantation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud
- 09) Divers

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEINGBOUSE, se sont réunis sous la présidence de Madame Léonce CELKA, à la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – Mme Christiane BERAUD – Mme Maryse BIER – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO – Mme Pascale GUERIN – Mme Bernadette HAUGUTH – Mme Florence KIEFER – M. Germain KINNEL – M. Roland KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REISCH – M. Jean-Luc ZEITER

Absents excusés : M. Alain GRASSO – M. Mathieu GULLUNI – Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI
M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Germain KINNEL.

1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Le Procès-verbal de la séance 13 avril 2022 est soumis au Conseil Municipal pour approbation

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2 – DEMANDE D'EMPRUNT – DIVERS TRAVAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de recourir à un emprunt pour financer divers des travaux inscrits au budgets.

Trois organismes de financement ont été contactés.

Seul un seul organisme, nous a fait une proposition, les autres ne souhaitant pas le faire vu la conjoncture actuelle.

L'offre présentée par la Caisse de CREDIT MUTUEL SECTEUR DE FAREBERSVILLER est la suivante :

Montant : 500 000,00 €

Durée : 15 ans

Taux fixe sur 15 ans : 1,20 %

Remboursement trimestriel : 9118.28 €

Frais de dossier : 0.10 % du montant payable à la signature du contrat

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement, et après avoir délibéré :

- Accepte l'offre de prêt de la caisse de Crédit Mutuel secteur de Farébersviller énoncée ci-dessus et
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

3 – ATTRIBUTION DU MARCHE AMENAGEMENT DU SECTEUR 1AU – L'OREE DU PETIT BOIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un appel offre à procédure adaptée a été lancé en date du 13 avril 2022, pour l'aménagement du secteur 1AU – L'Orée du Petit Bois.

La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 28 avril 2022 à 12H00.

Les offres ont été analysées selon les critères précisés dans le règlement de l'appel d'offre, à savoir :

- Prix : pondéré sur 125 points
- Valeur technique de l'offre (moyen, méthodologie, démarche qualité, hygiène et sécurité) : pondéré sur 60 points
- Délai : pondéré sur 15 points

Deux entreprises ont fait une proposition.

Après une première analyse, il a été décidé de procéder à une négociation avec l'ensemble des entreprises. La réception des offres négociées a été fixée au vendredi 20 mai 2022 à 12H00.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mercredi 25 mai 2022 afin d'examiner les offres. Elle propose au conseil municipal de retenir l'offre suivante :

 **Entreprise T.P.D.L de SARREGUEMINES** pour un montant de 613 738,40 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de retenir l'entreprise TPDL de Sarreguemines pour un montant de 613 738,40 € H.T
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

4 – ATTRIBUTION DU MARCHE AMENAGEMENT DU SECTEUR 1AU – QUARTIER DU PARC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un appel offre à procédure adaptée a été lancé en date du 13 avril 2022, pour l'aménagement du secteur 1AU – Quartier du Parc

La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 28 avril 2022 à 12H00

Les offres ont été analysées selon les critères précisés dans le règlement de l'appel d'offre, à savoir :

- Prix : pondéré sur 125 points
- Valeur technique de l'offre (moyen, méthodologie, démarche qualité, hygiène et sécurité) : pondéré sur 60 points
- Délai : pondéré sur 15 points

Deux entreprises ont fait une proposition.

Après une première analyse, il a été décidé de procéder à une négociation avec l'ensemble des entreprises. La réception des offres négociées a été fixée au vendredi 20 mai 2022 à 12H00.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mercredi 25 mai 2022 afin d'examiner les offres. Elle propose au conseil municipal de retenir l'offre suivante :

 **Entreprise T.P.D.L de SARREGUEMINES** pour un montant de 459 972,09 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de retenir l'entreprise TPDL de Sarreguemines pour un montant de 459 972,09 € H.T.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

5 – PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT L'OREE DU PETIT BOIS

Suite à l'ouverture des plis du marché d'aménagement du lotissement de l'Orée du Petit Bois, les travaux d'aménagement vont commencer.

Il convient, dès à présent de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération estimé par le bureau d'étude GUELLE & FUSCH s'élève à 1 084 058,45 € T.T.C pour une superficie à commercialiser de 8 702 m².

Le rapport estimatif du bureau d'étude fait ressortir une valeur de l'ensemble immobilier de 124,58 € T.T.C par m². Vu la conjoncture actuelle et les hausses de prix, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 130,00 € T.T.C par m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente des lots du lotissement l'Orée du Petit Bois à 130,00 € T.T.C par m².

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

6 – ACQUISITION DES DEUX DELAISSES DE LA RD 110E

Par courrier en date du 22 mars 2022, le Département de la Moselle a donné son accord pour vendre à la Commune deux délaissés de la RD 110 E d'une surface 76 m².

S'agissant d'espaces destinés aux aménagements de l'accès à la future résidence sénior, le Département de la Moselle consent à céder ces parcelles à l'euro symbolique.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles Section 2 parcelles 316 et 317 appartenant au Département de la Moselle, d'une contenance de 0.76 ares.
- D'Autoriser l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.
- D'Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles section 2 parcelles 316 et 317, aux conditions énoncées précédemment.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

7 – VENTE D'UNE PARCELLE A MONSIEUR ILGAZ SELIM

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Selim ILGAZ d'acquérir un bout de terrain longeant sa propriété le long du terrain de foot. Un document d'arpentage a été établi par un géomètre dans ce sens.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle Section 2 n° 314 d'une superficie de 0.31 ares au prix de 300 €. Les frais de notaire seront à la charge Monsieur Selim ILGAZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De céder la parcelle Section 2 n° 314 d'une superficie de 0.31 ares à Monsieur Selim ILGAZ au prix de 300 €
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

8 – AVIS SUR UNE DEMANDE D'IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD

Par courrier en date du 25 mai 2022, la Préfecture de la Moselle informe la commune du dépôt par la société COLAS FRANCE d'un dossier d'enregistrement pour l'installation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud dans le cadre des travaux de réfection de l'autoroute A4, sur le territoire de la commune d'Henrville.

L'article R. 512-46-11 du code de l'environnement prévoit « la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'implantation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud par la société COLAS France sur le territoire d'Henrville.

9 – DIVERS

Avant de clore la séance, le Maire fit part :

- ✚ 09/2022 : Qu'à la date du 21/04/2022, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 343/34, de la section 17 dans le cadre de la vente d'un immeuble (appartenant à M. et Mme PONS)
- ✚ 10/2022 : Qu'à la date du 28/04/2022, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur les parcelles n° 41 et 42, de la section 20 dans le cadre de la vente d'un immeuble (appartenant à Mme VELT Hélène)

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôture la séance à 19 H 30

Le secrétaire de séance

Germain KINNEL

